Décision n° 2018-1267
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 9 octobre 2018
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 9 octobre 2018,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2018-1267
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 9 octobre 2018

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199108065	BANQUE DE FRANCE	49 ANGERS	1 VHF
199900029	GRANDJEAN MAXIME	70 MIGNAVILLERS	1 VHF
200200645	IDEX ENERGIES	13 AIX EN PROVENCE	2 UHF
200201503	SOLOGIS	57 VALMONT	5 UHF
200300586	PRAYON	38 ST CLAIR DU RHONE	1 UHF
200301138	SOLOGIS	57 VALMONT	1 UHF
200301319	COMMUNE DU MARIGOT	97 LE MARIGOT	2 VHF
200301715	MEDDE	63 ISSOIRE	4 UHF
200700618	DIR INTERREGIONALE SCES PENITENT MARSEILLE	13 MARSEILLE	4 UHF
200800606	COOPER-STANDARD FRANCE	35 RENNES	2 UHF
200801476	ASSOCIATION DU PRADO BOURGOGNE	71 ST VALLIER	1 UHF
200801478	ASSOCIATION DU PRADO BOURGOGNE	71 MONTCEAU LES MINES	1 UHF
201300146	RADIOCOM SARL	74 MONNETIER MORNEX	2 VHF
201301616	MEDDE	55 BAR LE DUC	2 VHF
201500420	IDEX ENERGIES	13 AIX EN PROVENCE	3 UHF
201700882	ECOMAT	35 RENNES	1 UHF
201700910	ECOMAT	35 CESSON SEVIGNE	1 UHF
201701056	ECOMAT	35 CESSON SEVIGNE	1 UHF
201701336	ECOMAT	44 GUERANDE	1 UHF
201800040	ALPHA RADIOTELEPHONE SERVICE	03 VICHY	4 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201800112	PORT AUTONOME DE PARIS	94 BONNEUIL SUR MARNE	1 UHF
201800199	ECOMAT	35 LE SEL DE BRETAGNE	1 UHF